LE DÎNER
DU LUNDI,
OU
LA VÉRITÉ EN RIANT.

Ut imperium evertant libertatem præferunt
Si perverterint, libertatem ipsam aggredientur.
TACITE.

JE parle aux François, mes concitoyens : à vous, *bon peuple*, que souvent on égare, mais qui tôt ou tard êtes ramené à vos qualités douces et aimables, par la raison et le calcul.

Je suis franc, je suis loyal, comme vous l'étiez, comme vous l'êtes encore par caractère ; je vons dois la vérité, et j'acquitterai ma dette.

Je vous ai promis de donner une suite à mes déjeûners, et de causer avec vous à l'heure de mon dîner ; je tiens parole, mais un dîner, vous le savez, est plus *conséquent* qu'un déjeûner ; vous me passerez cette nouvelle épithète que vous avez adopté, elle doit trouver grace devant les puristes, car

THE NEWBERRY
LIBRARY

elle a pris naissance au milieu des mots constitutionnels qu'ont créé nos sénateurs, tels que, *législature*, *motion*, *question préalable*, *amendement*, *ajournement*, *charpente de la nature*, *émission de décrets*, *etc. etc.*, et autres expressions dont la révolution a enrichi notre langue.

Je reviens donc à la *conséquence* de mon dîner, et je vous dirai (car je n'ai rien de caché pour vous) que mon plan n'étoit pas encore arrêté sur ce nouveau genre de travail, lorsque j'ai rassemblé, chez moi, quelques amis, dont j'estime les principes et apprécie les talens, dans le dessein de les consulter; le tems s'est passé à causer, et nous avons ajourné la consultation; j'ai imaginé que le résultat de cette conversation pourroit intéresser et fournir le dîner du mardi, en attendant mieux; je vous l'offre: vous jugerez.

Il a été question, comme vous le croyez bien, de l'assemblée nationale; c'est le canevas de toutes les conversations; un des membres de cet auguste sénat, car il s'en trouvoit parmi nous, a parlé de son président actuel, et il a paru étonné qu'au milieu des agitations auxquelles il a été livré depuis

l'époque de sa nomination ; il ait conservé assez de présence d'esprit pour se ressouvenir de son métier d'académicien, et nous offrir des idées et des expressions neuves ; il a cité, entr'autres, celles du *logement des gens de guerre en nature*, et du *costume des impositions ;* la compagnie a applaudi à la création de ces expressions vraiement nationales, et l'on a long-tems balancé pour décider quel fauteuil lui convient le mieux, ou celui momentané de la présidence nationale, ou le siège immortel de l'académie.

Nous avons causé, ensuite, de son prédécesseur, et nous avons été obligés de convenir qu'il n'avoit contre lui que le cachet de la nomination aristocratique.

Cet examen graduel des dignitaires de notre sénat nous a conduit au censeur royal Desmeuniers, qui avoit précédé ces deux derniers ; il a été taxé de pédanterie et de partialité, par un aristocrate qui s'étoit mêlé parmi nous ; mais les autres ont rendu justice à la pureté de ses intentions et à la droiture de ses moyens ; on lui a reproché, seulement, d'après ses titres combinés de traducteur anglois et de membre du comité de constitution, de n'avoir pas rapproché da-

vantage la notre de celle du peuple dont il nous a traduit les œuvres ; mais le même aristocrate nous a soutenu qu'il ne s'entendoit pas mieux à traduire qu'à constituer, et il nous a cité, à l'appui de son assertion, une balourdise prétendue, dont aucun de nous ne l'a cru susceptible (1) : (à quels petits moyens n'a-t-on pas recours pour dénigrer un de nos plus illustres législateurs,) mais,

Que peut contre le roc une vague animée,
Hercule a-t il péri sous l'effort de Pygmée. ?

Le digne M. Fréteau venoit naturellement à la suite de M. Desmeuniers ; l'honneur réitéré que la confiance de l'assemblée lui a décerné, faisoit seul son éloge ; sa physionomie douce, un maintien honnête, sa con-

(1) Il prétend que dans une traduction du troisieme volume de Cook, qu'il faisoit sous le commandement de M. Pancouke, à tant la feuille, il a dit qu'au troisieme voyage de ce marin, an Kamsthaska, il s'estima fort heureux de trouver du merrain pour se faire une précinte, le mot anglois *timber*, signifie également *merrain* et bois de construction : M. le président crut employer un mot technique,

versation mystique, que les envieux imaginent être les dehors de l'hypocrisie, ne nous ont paru que le témoignage glorieux de la pureté de sa conscience, et de la supériorité de son ame, sur celle des êtres qui ont prétendu pouvoir le juger ; son langage simple et facile a été traité de bavardage, on s'est permis de le calomnier, mais il nous a paru infiniment au-dessus de sa réputation, à tous égards.

Cet examen devenoit un peu monotone, et nous eut mené bien loin : on a rémémoré légérement l'archevêque d'Aix, donné au clergé comme fiche de consolation, après qu'on l'eut dépouillé, ménageant les deux partis, et médiocrement vu de chacun d'eux ; le Thouret, appellé tour-à-tour au fauteuil par les deux côtés, et fixé invariablement vers celui qui triomphe : Camus le nouveau Brutus, qui n'a pas craint d'immoler son client à l'intérêt public ; le malheureux Mounier, victime de sa bonne foi, l'un des auteurs de la révolution, mais qui a cru devoir en détester les suites et en fuir les conséquences ; le vacillant Clermont, toujours tourné du coté du soleil levant, non pour l'adorer, mais pour se réchauffer à ses divins rayons,

fuyant, reparoissant, attendant, écoutant, pérorant, et toujours supérieur aux evenémens, par la flexibilité qui lui est naturelle ; ce pauvre évêque de Langres qui a trouvé dans le redoutable fauteuil, un écueil pour sa réputation d'homme d'esprit ; un chapellier, souple, adroit, indifférent, sur les moyens de servir un parti qui l'avoit élevé, illustré à jamais par la nuit célebre du 4 août, et les séances de rédaction qui la suivirent : un duc de Liancourt, fort embarrassé de se maintenir entre la qualité de courtisan qu'il abandonnoit, et celle de héros populaire qu'il adoptoit, et qui a trouve le moyen d'échouer des deux côtés ; un archevêque de Vienne, qui comme le lui a dit l'abbé de B......, après avoir passé sa vie à combattre les philosophes modernes, s'est fait sur ses vieux jours, l'exécuteur testamentaire de Voltaire et de Jean Jacques ; un Bailli, qui avoit sans doute lu dans les astres la prédiction des événemens qui ont à jamais illustré sa présidence, et qui l'ont porté à la mairie de la capitale, qui se rapproche un peu de celle du palais ; et pour se reporter au tems où il existoit encore trois ordres dans l'état, un cardinal

de la Rochefoucault, respectable par son âge et ses vertus, mais choisi, sans doute, sur l'éclat de sa robe rouge, qui le distinguoit de ses collègues ; un duc de Luxembourg, qui après avoir amené au rendez-vous général sa noble cohorte, a cru devoir s'en séparer, et mettre la mer entre les événemens et lui.

C'étoit s'occuper assez long-tems, je pense, de la série des présidens nationaux. Un mauvais plaisant a voulu faire le calcul de ce que chaque député bavard comme M......, esprit de travers, comme M. de..... ennuyeux, comme M......, avoit coûté à la nation ; il nous a été démontré par un calcul arithmétique bien simple, que le moins cher d'entre eux nous revenoit à un million, depuis le commencement des états ; sans compter ce qu'il coûtera encore, car nous ne sommes pas au bout.

Nous avons causé, ensuite, du rappel à l'ordre du vicomte de M......, et de la censure de l'abbé M .... L'aristocrate dont je vous ai déjà parlé, a prétendu que le premier avoit mis le décret de l'assemblée nationale dans ses archives, et que le second n'en ayant point, en avoit fait son premier titre : quelle insolence ? L'un de nos convives nous a assuré que le lendemain du décret, ces deux *repris de nation* s'étoient promenés aux thuileries se tenant sous le bras, et avoient été suivis d'un peuple immense, qui vouloit voir, sans doute, si l'excommunication nationale maigrissoit ; mais on assure que non.

On nous a cité, ensuite, une réponse fort drôle, mais fort indécente, de l'un des messieurs qui tiennent le haut-bout dans le côté droit de l'assemblée nationale. Le jour ou l'on reproduisit le décret proposé par le docteur machiniste G...., dont le principal article décidoit que les fautes étant personnelles, le préjugé barbare qui retomboit sur la famille d'un supplicié, demeureroit anéanti. M. de..... s'en alloit, et l'un de ses collègues lui ayant demandé s'il reviendroit; « non, répondit-il : ces messieurs (en montrant le côté opposé de la salle) parlent d'affaires de famille; je crains de les déranger, je m'en vais ».

Croira-t-on qu'il s'est trouvé à notre dîner, quelques gens assez peu enthousiastes de notre régénération, pour soutenir que ce qu'a fait le district de Saint-Honoré, en faveur du frere des sieurs Agasse, est une preuve de l'inconséquence françoise, et plus propre à perpétuer le préjugé qu'à l'anéantir : ils prétendoient qu'il eut été tout simple de conserver dans son emploi un homme dont le frere avoit été supplicié; mais que l'élever en grade, à cause de cela même, c'étoit une sotise : vous jugerez, sans doute, qu'il a été seul de son avis.

Mais je m'apperçois que l'envie de causer avec vous m'entraîne au-delà des bornes de mon dîner; je vous demande grace pour le désordre qui y règne, c'est comme une piece à tiroirs; mais les autres seront peut-être plus dignes de votre attention que je réclame pour eux; on auroit tort de les préjuger d'après celui-ci.

La suite au dîner prochain.

LE DÎNER
DU MARDI,
OU
LA VÉRITÉ EN RIANT.

Le pur sang des Bourbons est toujours adoré,
Tôt ou tard il faudra que de ce tronc sacré,
Les rameaux dispersés et courbés par l'orage,
Plus unis et plus beaux soient notre unique ombrage.
VOLT. ADELAÏDE DUGUESCLIN, II. acte.

HIER nous étions encore rassemblés pour travailler au plan de nos dîners; mais un de nos coopérateurs, membre de l'auguste sénat, qui s'étoit fait attendre jusqu'à cinq heures, parce que la séance avoit été prolongée; encore plein de ce qui s'y étoit passé, nous l'a raconté avec une chaleur qui nous a tous électrisé, et nous sommes convenus sur-le-champ de rendre compte de quelques particularités de cette séance qui nous ont paru vraiment intéressantes. Voici donc une espece d'engagement contracté, et que je remplirai de mon mieux; celui de faire mention chaque jour de ce qu'il y aura de plus saillant

THE NEWBERRY LIBRARY

dans les délibérations de nos augustes sénateurs : qu'on ne s'attende cependant pas à trouver un journal exact, il y en a déjà une assez grande quantité qui, semblables aux sauterelles d'Egypte, se dévorent les uns les autres. Une séance peut offrir un tableau intéressant, et celle de ce jour est dans le cas; mais beaucoup d'autres ne valent pas la mention qu'on pourroit en faire; mon intention n'es d'ailleurs pas de m'établir journaliste, je hais ce métier, et si celui que je fais en ce moment venoit à m'ennuyer, attendez-vous à entendre dire que l'auteur des déjeuners et des dîners est mort d'une indigestion, et s'il nous a amusé un moment, il ne nous demande qu'un *de profundis*, quoique cela soit passé de mode.

Depuis quelques jours les séances du sénat auguste qui nous gouverne, ne sont consacrées qu'au rapport de la division du royaume, et cela n'a rien de bien piquant pour la galerie. Aujourd'hui cependant un seul personnage a jetté un intérêt marqué sur une discussion bien aride, élevée entre les villes de la Chategueraye et du vieux Pousauge; le curé de cette derniere *prétendue ville* est, comme on le sait,

un des défenseurs les plus zélés de la cause populaire ; c'est le premier curé qui, sur l'invitation que fit au clergé le prophete Tarjet, *au nom du Dieu de paix*, de se réunir aux communes, qui lui garantissoient *ses droits et ses propriétés*, donna l'exemple de la confiance et du dévouement. C'étoit un titre bien réel à la bienveillance de l'assemblée; mais il militoit seul en faveur du vieux Pousange, dont la communauté cependant assuroit avoir une *halle* propre à réunir les représentans du district, et une maison de charité, destinée apparemment à les heberger. Le comité pensoit que quelque intéressant que fût l'abbé Dilon et son zele, la ville de Chataigneraye méritoit la préférence; mais il avertissoit que son patriotisme sollicitoit un partage. L'assemblée a décrété contre le vœu de l'estimable curé, tant elle a à cœur de prouver que les intérêts particuliers doivent céder à l'intérêt général, et elle n'a pas même voulu l'entendre, craignant d'être séduite et entraînée par son éloquence touchante.

Mais une discussion bien plus intéressante, s'est ouverte après la motion faite par M. Gaupil de Préfeln, chez qui les gla-

ces de l'âge n'ont éteint ni le feu sacré du patriotisme, ni le zèle infatigable pour la réforme des abus ; il a dénoncé à l'assemblée, des députés honorés depuis peu de la confiance du souverain, il a rendu justice à leurs motifs à ceux du gouvernement, mais il a prétendu que les graces étoient des moyens de corruption, et il a proposé qu'aucun législateur ne pût accepter, ni directement, ni indirectement, des places, des pensions, des graces, pendant la durée de la session. Jamais le pur patriotisme de l'assemblée ne s'est manifesté d'une maniere plus prompte et plus énergique ; beaucoup de membres ont appuyé la motion. M. Fréteau a semblé sortir de son caractère *doux*, et avec une expression difficile à peindre, il s'est écrié qu'il falloit éloigner les représentans de la nation, *des caisses, des recettes et de la cour.*

M. de Canteleux, l'un des députés cités par M. Goupil, s'est contenté de réclamer en sa faveur, les termes du décret de l'assemblée, qui, lorsqu'il lui avoit fait part de sa nomination, avoit déclaré *qu'il n'y avoit lieu à délibérer*, ce qui l'avoit mis dans le cas de faire un serment par lequel il étoit

lié. M. de Volney, plus embarrassé qu'il ne l'est d'ordinaire, a déclaré que son intention, en acceptant une place, avoit été au moment où le rapport en seroit fait, d'offrir sa démission, que des événemens particuliers l'auroient forcé, dans tous les cas, de présenter à l'assemblée; et il a fini par la promettre, sous très-peu de jours, quelquee fut la décision de l'assemblée. Chacun a ri de le voir donner à plein collier dans le trébuchet préparé par l'envie et la vengeance : un côté de la salle s'écrioit : *les colonnes d'Hercule, de tous ces héros du patriotisme, sont d'argent massif, ils ne les dépassent jamais*. L'autre se félicitoit d'avoir déconcerté les projets de la cupidité : quelques personnes se disoient à l'oreille, que l'ambassade de M. Alexandre de Lameth à Saint-Pétersbourg, celle de M. de Castellane à la Porte, le ministere de M. de Liancourt, la direction générale des départemens, destinée à M. Thouret, la résidence à Geneve de M. Duquesnoy étoient anéantis : on se demandoit ce que c'étoit qu'une place d'inspecteur du commerce de la Corse, qui n'en fait aucun, valant 12,000 liv., donnée à M. de Volney dans un moment où les trésors

royal et national étoient épuisés. Quelques gens mal intentionnés prétendoient que le dépositaire de grands secrets, le révolutionnaire de la Bretagne, devoit être récompensé et condamné au silence. M. Glezen pretendoit que si quelque orateur dominoit dans l'assemblée par son éloquence, il seroit certain de tout obtenir : un autre s'écrioit : *rentrons dans nos provinces tels que nous en sommes sortis*. M. de la Galissonniere observoit, que si les députés étoient *responsables*, ils ne pouvoient être *inviolables*. Le duc de Biron obtient enfin la parole, et déclare à l'assemblée qu'il sacrifie le commandement de la Corse, qui lui a été donné, au desir qu'il a de partager les travaux de l'auguste senat; on applaudit, et il s'établit un combat de générosité entre les députés corses qui le demandent à l'assemblée, par l'organe de M. de Salicetti, et cet honorable membre qui persiste à offrir son généreux sacrifice; quelques-uns de ses collegues auxquels il avoit fait part de son projet depuis plusieurs jours, soutenoient que le peu de solidité du pouvoir exécutif, (ce sont les termes qu'on lui attribuoit), ne lui permettoient pas d'accepter un commandement

où il iroit jouer le second tome de M. d'Albert de Rioms. D'après ce calcul, la générosité devenoit plus facile.

Enfin, après bien des débats, des paroles perdues, des amendemens proposés, acceptés ou rejettés, selon l'usage, le décret a eté adopté tel qu'il avoit été proposé par M. Duport; beaucoup de mines se sont alongées, c'étoit une vraie journée des dupes, et les patriotes des jacobins divisés pour la premiere fois offroient un spectacle intéressant et nouveau.

En voilà bien assez sur cette séance; mais elle a été tellement longue, qu'un honorable membre, s'est écrié : *M. le président, envoyez-nous dîner, nous vous enverrons paître, et tout le monde sera content.* C'est d'un indécence d'autant plus affreuse que l'excellent M. Target ne met que des formes douces dans l'exercice de son autorité; il s'écrioit le même jour : *Je vous en conjure, messieurs, ne me tuez pas, je ne demande que la paix et la concorde, suivie du calme et de la tranquillité*; ce langage est pur et touchant.

Quelques nouvelles, toujours relatives à notre sénat, ne sont pas sans intérêt; une

dénonciation doit être incessamment faite par les députés de la Bresse et du Bugey à l'assemblée nationale, elle est relative à trente mille habits d'uniforme que le roi de Sardaigne a fait emmagasiner à Chambéry ; il est de fait que cela a été délibéré dans le comité particulier des députés de cette province ; on présume qus le comité des recherches détachera quelques-uns de ses membres pour vérifier l'objet de la dénonciation ; car il faut être sûr avant de prononcer.

L'enterrement de M. le Gros, député, s'est fait il a deux jours avec pompe, dans l'église de Saint-Honoré; on avoit posé sur le cerceuil de *ce membre du souverain*, la couronne fermée qui est l'attribut de la royauté, ce fait qui honore nos législateurs est constaté.

On assure que le roi sera invité incessamment à venir au sein de l'assemblée se déclarer chef de la révolution ; l'idée est sublime qnoiqu'elle ne soit pas neuve ; Henri III se déclara chef de la ligue ; mais quelle différence entre les deux époques et les deux monarques !

La suite au dîner prochain.

LE DÎNER
DU MERCREDI,
OU
LA VÉRITÉ EN RIANT.

Quid me ignavus adversus lupos canis,
Innocentem remorsurum petis.
HORACE.

La balle ira j'espere au joueur.

MES premiers dîners étoient informes, il s'agit de leur donner plus de consistance; et pour cela j'ai conçu le projet de les partager en service réglé, chaque mets se classera de lui-même.

Je ne mange jamais de soupe.

Hors d'œuvres.

L'abbé le Coigneux, l'un des coriphées du parti populaire, ridiculisé par les aristocrates sous le nom de général Jacot, l'un de ceux qui a le plus parlé *principes* au commencement de cette révolution, est mort ces jours derniers à Belhabre. Le dé-

THE NEWBERRY
LIBRARY

lire qui a précédé son agonie a duré plusieurs jours ; un témoin oculaire de ses derniers momens, digne d'une foi implicite, nous a raconté qu'il s'étoit fait un tel mélange dans la tête du pauvre abbé, des idées qui l'avoient assiégé lorsqu'il étoit en santé, qu'il se croyoit tantôt environné de *l'assemblée nationale*, et tantôt de *brigands*, il ne voyoit que cela, et répétoit sans cesse, *voilà les brigands qui viennent m'enlever;* et l'instant d'après, *je siége dans l'assemblée.* Malheureuse et foible humanité, à quelles disparates ne vous expose pas l'approche de votre destruction ; quelles réflexions ne doivent pas être le résultat de la lecture de cette anecdote.

Deux de mes amis passant avant-hier dans une rue, l'un d'eux apperçut un chiffonier qui ramassoit au coin d'une borne quelques chiffons, et dit à son voisin, *parlons plus bas, voici un membre du comité des recherches.* Un garde national, dont l'oreille active veilloit pour le salut de la patrie et le maintien de la constitution, entendit cette annotation, courut au corps-de-garde voisin, et fit arrêter mes deux amis, qui eurent toutes les peines du monde à persuader à MM. du district, qu'ils avoient fait une

très-simple plaisanterie. Ils méritoient assurément leur malencontre, il n'est pas permis de plaisanter sur un sujet aussi grave.

MM. les ci-devant gardes-françoises ont ces jours derniers à l'exemple du grand Luxembourg, brigué l'honneur d'être les tapissiers de Notre-Dame, ils y ont porté les drapeaux conquis sur eux mêmes, et ils se sont multipliés en leur faveur, car on n'en connoissoit que vingt-quatre, et il en a été remis soixante. On assure que ceux qui ont vu le feu à Malplaquet, à Fontenoy et à Dettingen, n'étoient pas du nombre; cette cérémonie s'est faite avec la pompe qui doit accompagner dans toutes les circonstances les libérateurs de la patrie.

Entrées.

Le fond de mon dîner étant destiné aux travaux de l'auguste sénat; c'est ici que je dois faire mention de ses opérations. La séance du mardi soir a été occupée toute entiere, par le long discours du grand M.... a qui l'affaire du prévôt de Marseille est devenu presque personnelle. Il a déployé dans cette occasion son éloquence ordinaire;

il a dit à l'assemblée : *des innocents n'ont pu être sauvés par deux de vos décrets.* Un prévôt aristocrate a fait emprisonner 70 citoyens, en a décrété 200, et ces citoyens sont tous actifs, ce sont les *coopérateurs de l'assemblée nationale.* Les voilà assimilés aux héros du fauxbourg S. Marcel et S. Antoine, (*quel honneur pour la ville de Marseille*). Ils n'ont d'autres torts que d'avoir ainsi que vous soutenu que *la souveraineté résidoit dans le peuple* ; il a dit au peuple provençal, que les *bastilles* de Provence subsistoient encore, que la triple aristocratie des nobles, du parlement et des possédant fiefs, soulevoient encore sa tête, à leur honte, à celle de leur inaction, que ceux qui s'étoient plaints de la vexation du parlement de Provence, étoient les seules victimes dévouées au supplice ; il a dit aux galeries, avec billet, qu'en parlant des trois ordres assemblés à Marseille, ils se servoient d'un style usé et antique, en faveur duquel il réclamoit une indulgence momentanée. Il a dit à la tribune du peuple, qu'en Provence la noblesse étoit abhorrée, le parlement exécré, que la ville de Marseille *faite pour donner de grands exemples*, a pillé les maisons de Traitants, a forcé l'administration à baisser

le pain de trois sols et demi la livre, à deux sols, et la viande de dix sols à six. Il a dit au comité des rapports, qu'il n'avoit pas rendu compte des pieces à charge, et qu'il s'étoit appesanti sur celles à décharge; il a lu des lettres dont il n'a pas cru devoir malgré les sollicitations vives qu'on lui a faites, dire la date, ni nommer les auteurs; et quoiqu'il ait dit tant de choses, son infatigable zele pour la verité n'a pas encore tout dit, l'affaire a été ajournée à jeudi, après que l'orateur s'est reposé sur cette belle phrase : *le bûcher du despostime a été allumé par les flambeaux de la vengeance.* On attend avec impatience le résultat de cette intéressante affaire.

La séance du mercredi, a été consacrée à des divisions de département et de district. Le vertueux curé du vieux Pousanges a dû éprouver une légere consolation de la disgrace que son opinion avoit éprouvé la veille. Le roi avoit manifesté son desir, pour obtenir un chef-lieu de district à Rambouillet; on n'a pu condescendre à sa demande, mais pour le dédommager, on a bien voulu lui accorder le tribunal du district qui sera établi à Dourdan.

Les limites de la mer, ayant paru gêner l'arrondissement du district de Coutances ; on a proposé de rendre un décret pour reculer les limites de l'océan ; mais l'assemblée convaincue qu'il n'y a rien de si aristocrate, que le flux et reflux qui tiennent à de vieux principes, a déclaré qu'il *n'y avoit lieu à délibérer*.

L'excellent M. Target a été pendant cette séance en butte, par sa douceur, à diverses interpellations fort indécentes ; un membre du côté gauche de la salle, (les côtés distinguent comme l'on sait les opinions,) lui demande la parole, l'impartial président n'entend pas, et l'orateur en colere, lui dit, *eh ! M. Target, quand on vous a élevé à la place que vous occupez, les oreilles y étoient pour quelque chose ;* il avoit à peine accordé la parole à l'opinant, qu'un membre du côté droit qui réclamoit aussi le droit d'être entendu, *lui dit, M. le président, votre nomination vous a paralisé du côté qui n'a pas concouru à votre élection.* L'académicien embarassé accorde la parole de tous les côtés, et chacun parle à la fois : vivent les gens d'esprit pour arranger les affaires.

Dessert.

Les rayons émanés du foyer divin, qui a échauffé le zèle et le patriotisme des habitans de la capitale, commence à *éclairer* celles des provinces, qui ne s'étoient pas encore ressenti de son heureuse influence. Les paysans du bas Limousin, de l'Auvergne, de la Bretagne, du Querci, éclairés sur leurs véritables intérêts, commencent à compter leurs bras et à préparer les voies à cette loi juste, connue jadis sous le nom de *loi agraire*, qui est le résultat naturel de la déclaration des droits que la justice de nos législateurs a établi comme baze de l'heureuse constitution qui va nous gouverner, le sublime flambeau de la Provence l'a dit, ce sont les *pustules de la liberté*. Avec le temps, la découverte heureuse de l'inoculation s'adaptera sans doute à ce genre de maladie épidémique, et les effets en seront aussi salutaires sans être aussi dangereux.

Il y eut mardi dernier aux italiens un commencement de rixe, qui n'eut heureusement aucune suite, car la garde nationale parisienne s'était augmentee ce jour-là

d'une grande quantité de compagnies de grenadiers. L'ame avoit suivi le bonnet, quelques uns par intérêt pour les pauvres au profit desquels se donnoit la représentation du jour, avoient rempli les loges et le balcon, les bonnets offusquerent le parterre, qui cria qu'on eût à les ôter; ces messieurs convaincus qu'un grenadier est inséparable de son bonnet, et doit en avoir la tête *fort près*, résisterent, le tulmute augmenta, et ces messieurs trouvant plus sage de se retirer, en protestant toutes fois contre les clameurs déplacées de ce parterre aristocrate; respectons nos défenseurs, aimons-les même avec leurs défauts, si c'en est un que de garder son bonnet, et sachons-leur gré du sacrifice qu'ils font à notre sûreté, de leur temps, des intérêts de leur commerce, et de leur commodité.

La suite au dîner prochain.

FR 3
Case
FRC
22500.

LE DINER
DU JEUDI,
OU
LA VÉRITÉ EN RIANT.

Quid enim, in his diebus, inausum intemeratumve vobis? Quod nomen huic cœtui dabo? An cives, quibus tam projecta legum *auctoritas?*

TACITE.

J'AI fait une réflexion relative à mon dîner d'hier ; c'est à vous, *bon peuple*, à classer les différents mets qui vous sont offerts. Je vous laisserai donc désormais ce soin qui vous appartient.

Quelques anecdotes m'ont été fournies et certifiées ; elles m'ont paru mériter votre intérêt.

Madame de C.......t, la gentille moitié d'un de nos philosophes révolutionnaires, nous promet sous quelques mois un *résultat national.* On répand que ce que n'avoient pas produit les proportions et les calculs géométriques, un héros, le coryphée des citoyens *actifs*, l'a entrepris et a réussi : *que de manieres de servir l'état !*

THE NEWBERRY
LIBRARY

Notre auguste monarque et nos princes, continuent à se pénétrer de l'esprit de la *nation*, et à le seconder de toutes manieres. J'ai vu au passage de la cour du manege, une estampe qui représente notre bon roi en uniforme national; la barre qu'on apperçoit dans ses épaulettes nous est un sûr garant qu'il fera ses premieres armes, sous l'illustre général de la milice parisienne. J'ai u dans l'un des numéros d'un ouvrage connu sous le titre d'actes des Apôtres, que le dauphin avoit paru aux Tuileries dans le même costume, et j'ai appris que monsieur avoit été nommé commandant général de la milice de Brumoy ; ce titre lui vaudra sans doute la croix de Saint-Louis : (on sait que les princes du sang n'en sont décorés qu'au bout de leur premiere campagne) quelle émulation, et qu'une nation est heureuse d'avoir devant les yeux de tels exemples !

Cette réflexion nous mene tout naturellement aux opérations de notre auguste sénat. La séance de ce jour a été fort longue ; il s'agissoit de discuter les droits d'une portion précieuse des citoyens de ce grand empire : les juifs de Bordeaux invoquoient des

lettres-patentes qui leur assuroient des droits de cité ; ces lettres-patentes ne faisant mention que de *marchands étrangers*, et *nouveaux chrétiens*, l'application que s'en sont faits les juifs portugais, avignonois etc., nous fait présumer qu'ils sont disposés à abjurer leurs erreurs. On n'eût jamais soupçonné l'assemblée nationale de faire des conversions et de propager la religion catholique. *Tombez à ses genoux, injustes déclamateurs, qui prétendez qu'elle veut saper les fondemens de notre religion sainte !* Eh bien, lecteur, qui le croiroit ! les évêques et une grande partie des curés, ont fait entendre leurs réclamations contre cette sublime idée de nos législateurs ; la haine ne calcule pas : il est essentiel, cependant, de distinguer de ces aristocrates invétérés, le digne évêque d'Autun, en qui le zele apostolique a devancé l'âge mûr ; qui a saisi avec empressement l'occasion en faisant cette motion, de servir à la fois, l'intérêt de l'état, celui de la religion, celui de la rue Vivienne, et le sien propre ; *que de biens à la fois !* et le vertueux curé d'Embermesnil, dont la voix éloquente a déjà tant de fois tonné dans la tribune aux harangues, en faveur

de ce peuple injustement avili, et voué à une réprobation, qui ne devoit pas survivre au dix-huitieme siecle, au siecle de la liberté, des lumieres, enfin, à l'ere de la liberté; des vues si sâges ont cependant trouvé des contradicteurs; la salle a été un moment en rumeur. L'absence du pacifique M. Target, et celle de l'abbé de Montesquiou, avoient placé dans l'éminent fauteuil, M. Desmeuniers, qui s'est tiré à merveille des amendemens et sous-amendemens, demande d'ajournement, et question préalable; il a élagué les uns, éconduit les autres, et enlevé de force un appel nominal à sept heures du soir, auquel le parti qui ne se corrige point d'avoir faim, s'est trouvé en fort petit nombre, et la motion a passé, avec un amendement qui lui donnoit de *l'activité*, à une majorité de cent et tant de voix.

De mauvais plaisans ont prétendu qu'au moment où l'assemblée déclaroit les juifs *citoyens actifs*, deux d'entre eux en avancement d'hoirie sur le décret, ont été arrêtés crochetant une boutique de la rue S. Martin.

Il est inimaginable, combien de mauvaises plaisanteries, de contes faits à plaisir, de

sarcasmes usés, de plaintes sans fondement; invoque l'aristocratie expirante pour décréditer nos législateurs, et leurs brillantes opérations. Certain ex-président, du défunt parlement, disoit l'autre jour, que l'assemblée finiroit par escalader le ciel; nouveaux titans (prétendoit-il), nos représentans entassent ruine sur ruine, et ces masses informes leur serviront d'échelons.

De bonnes bourgeoises qui se trouvoient dans la tribune *avec billets*, à l'instant des débats qu'occasionnoit l'affaire des juifs, disoient qu'on avoit bien d'autres choses plus essentielles à faire, qu'à penser aux juifs, ce qui annonçoit la fin du monde; qu'il falloit s'occuper du *déficit*; les grands *principes* de notre auguste sénat, ne sont pas encore à la portée de nos bourgeoises de la rue S. Denis; cela viendra.

Nous devons dire, à la louange du président actuel, M. Target, qu'il est un de ceux qui ont prononcé les décrets les plus clairs. Il en est un entre autres, rendu dans une des séances du soir de la semaine dernière, qui déclare *que les décrets de l'assemblée seront exécutés*. Rien de plus simple et de plus clair. C'est ce même ca-

ractere d'aménité et de clarté, qui lui faisoit répondre d'une maniere si péremptoire aux pressantes sollicitations qui lui furent faites le jour que la censure contre l'abbé Maury fut si sagement réclamée, et si brutalement repoussée ; il s'écria : *que voulez-vous que je fasse ? cela a été décidé aux Jacobins.*

Tout est sententieux dans les dires de nos graves et prudens législateurs. M. Treilhard, à qui quelqu'un représentoit que la destruction de l'ordre de Malthe entraîneroit la perte du commerce du Levant, répondit ces jours derniers, avec la promptitude et la précision qui sont le type du génie. Eh bien ! si nous ne faisons plus de commerce au *Levant*, nous en ferons davantage au *Couchant*.

J'apprends au moment même une anecdote honorable pour M. Target : jeudi dernier il se présenta chez le roi, accompagné d'un huissier selon l'usage ; mais plus convaincu que ses prédécesseurs de la dignité de sa place, il insista fortement pour qu'on laissât entrer l'huissier jusques dans le cabinet intérieur, prétendant que c'étoit son capitaine des gardes, et qu'il ne devoit pas

de perdre de vue ; il céda cependant ; mais en protestant.

La suite au dîner prochain.

LE DÎNER

DU VENDREDI,

OU

LA VÉRITÉ EN RIANT.

Et quod sibi quisque timebat
Unius in miseri exitium conversa tulere.

ENÉID. Lib. II.

Epigraphe fournie par le clergé.

ON m'a adressé, ces jours derniers, quelques réflexions relatives à mes déjeûners, et j'ai recueilli parmi elles deux ou trois idées qui m'ont paru agréables ; il est tel mets qui peut appartenir au dîner comme au déjeûner ; l'assaisonnement fait tout, et comme la gaieté est celui que j'ai adopté, c'est sous ce point de vue que je les offre au lecteur.

On m'a fait observer qu'à l'article des quarante-sept amis, acquis par la dame patriote, citée dans le déjeûner du samedi, j'aurois dû,

THE NEWBERRY LIBRARY

en exaltant le patriotisme de la dame, faire valoir celui de ses *vertueux amis*. Si le sacrifice de cette héroïne peut se comparer, à celui des femmes fortes citées dans tous les siècles, et chez tous les peuples; celui des *nobles mineurs*, peut se comparer au dévouement de Curtius, et il y a d'autant plus de mérite à eux, de l'avoir imité, que l'oracle n'avoit point annoncé comme à l'égard du chevalier romain, la fin du prodige, après leur épreuve généreuse; on assure même qu'elle est encore à la portée de tout le monde.

Revenons à notre Dîner.

Le succès du prospectus, pour le portrait des députés, a engagé un citoyen à doubler leur existence, en les peignant allégoriquement; ainsi, l'on a représenté un des plus illustres membres de l'assemblée, sous l'emblême d'une taupe couchée sur le dos, une sonnette à la patte, et tout le monde a reconnu le président Target. Nous espérons qu'aux loix sages qui nous seront immédiatement proposées par notre illustre sénat, sur la liberté de la presse; on en joindra une contre celle de la gravure, contre les estampes que je dénonce, comme infiniment plus

les billets de tribune nationale s'échangeoient contre des billets *d'opéra* ou des *bouffons françois*, et qu'on exigeoit encore six livres de retour ; quelle nation ! que celle où l'on préfere la prose et les vers nationaux de M. Chénier, de Barnave, aux vers de Corneille, Racine, Voltaire, Crébillon et les scènes de l'abbé Gouttes à celles de Moliere ; heureuse influence de l'esprit de liberté qui a régénéré notre heureuse patrie.

Le reste au dîner prochain.

LE DÎNER

DU SAMEDI,

LA VÉRITÉ EN RIANT.

Fortuna ignavos premit fortes metuit.
SENEQUE LE TRAGIQUE.

La semaine s'avance, les *dîners* ont eu, m'a-t-on dit, moins de succès que les *déjeûners*; peut-être les *goûters* qui, dans l'ordre du repas, doivent être les plus légers, satisferont-ils davantage; je m'empresse donc d'annoncer au lecteur une semaine de *goûters*: l'attente lui fera sans doute supporter moins impatiemment mes deux derniers dîners.

Nous avons fait une remarque assez singuliere, c'est que parmi les sept ou huit membres de l'honorable assemblée qui ont payé le tribut à la nature, il ne se trouve pas un seul député de la noblesse : il est vrai que c'eût été mourir deux fois ; car périr en corps, et mourir individuellement, c'eût été par trop fort ; le clergé cepen-

THE NEWBERRY LIBRARY

324-108 Case Frc 225.2

dant, qui se trouvoit dans les mêmes circonstances, n'a pas eu pareil avantage, car il a perdu plusieurs de ses membres : il faut néanmoins offrir un motif de consolation aux bons citoyens qui prennent un intérêt bien naturel à l'existence de nos augustes législateurs ; d'après le calcul des tableaux de la vie humaine, il étoit reconnu que l'illustre sénat devoit perdre trois membres et demie par chaque mois de la session, encore n'avoit-on pas calculé que le rassemblement de deux mille spectateurs tripleroit les miasmes nécessairement putrides qui composent l'athmosphere que hument nos sénateurs, que les séances seroient prolongées au-delà des bornes raisonnables qu'eût dû leur donner le calcul des forces humaines, que le thermometre y indiqueroit toujours le point de chaleur qui fait éclôre les vers à soie, qu'on y discuteroit avec tant de chaleur et d'opposition les intérêts de la patrie, que deux fois par jour, les mardi, jeudi et samedi, et une seule les autre jours, les deux côtés de la salle seroient prêts à *se joindre* et seroient toujours en présence ; eh bien ! malgré le premier calcul, malgré toutes les considérations

subséquentes que je viens de vous présenter, nous n'avons que huit législateurs à regretter : l'*énergie du patriotisme* est bien plus efficace que le *beaume de longue vie* du célebre le Lievre.

Une anecdote vraie, quoique invraisemblable, est que le 17 septembre on savoit à Saint-Domingue que dans les premiers jours d'octobre les scenes patriotiques du 5 se passeroient en France ; j'ai lu la lettre, je puis et dois en croire l'authenticité ; cela prouve que cette seconde secousse énergique qui a décidé notre liberté étoit prévue et calculée ; qui peut résister à l'impulsion d'un peuple animé de l'esprit de la liberté et conduit par des patriotes capables de combiner ses forces, ses moyens et de les diriger aussi sûrement vers le bien?

Passons aux travaux de nos législateurs. Il a été proposé par M. Anson, dans la séance du samedi, au nom du comité des finances, un projet de décret qui continue l'ancien régime pour la perception des impôts pendant l'année 1790 jusqu'à l'établissement du nouveau régime fiscal ; cela ne paroissoit guere susceptible d'une

discussion ; mais quelques vrais patriotes, toujours en garde contre les surprises, se sont élévés avec force contre ce décret ; M. Salles, député Lorrain qui, depuis son séjour à l'assemblée, consacre au maintien de la liberté de ces concitoyens des lumiéres qu'il employoit auparavant, comme médecin, à la conservation de leur existence, a manifesté ses craintes sur les dangers d'une coalition entre l'ancienne finance et la défunte aristocratie ; il a longuement, mais toujours savamment, développé les motifs qui déterminent cette crainte, et quoiqu'il n'ait pas ramené la majorité des honorables membres à son opinion, il a au moins fait un grand effet ; car beaucoup de personnes, croyant la matiere assez eclairée, se sont retirées pendant le prononcé de son discours : M. de Robespierre a été du même avis, et a conclu, après des élans vigoureux d'éloquence patriotique que nous sommes habitués à admirer et à préconiser, qu'il n'y avoit lieu à délibérer. M. le Couteux de Canteleux qui, malgré sa démission de trésorier de l'extraordinaire, tient encore à la finance par ses connoissances et son affinité, a défendu le projet de décret et

la caisse d'escompte, relativement au travail de laquelle il a invité l'assemblée à nommer des commissaires inspecteurs ; enfin, à quelques très-légers et très-insignifians amendemens près, le décret a été prononcé tel qu'il avoit été proposé par le comité.

La nouvelle du jour, la nouvelle par excellence, et qui prouve le plus en faveur du zele infatigable et de la justice rigoureuse des représentans de la commune, et du tribunal commis souverainement pour juger les crimes de *lèse-nation*, est le jugement de M. le baron de Besenval ; il est renvoyé à l'audience, sur la demande de son conseil, mais élargi, et conséquemment déchargé de toute accusation. Tant que le comité des recherches a pu donner des preuves de son attachement aux devoirs rigoureux que lui imposoit son ministère, il a fourni des témoins et a montré une fermeté inébranlable à poursuivre les preuves de ce qui lui avoit été dénoncé ; son unique dessein étoit sans doute de rendre plus authentique la justification de l'illustre accusé ; on prétend que le général Besenval en a été si convaincu, qu'il a fait une visite particuliere à chacun des membres de cet

équitable comité. Bon peuple françois ; ce jugement vous fera infiniment d'honneur ; on verra que si un étranger qui a sacrifié ses belles années, son sang et ses talens à votre service, a pu être victime d'une accusation dirigée contre lui par la clameur publique, six mois de prison et l'audition de trois cents témoins ont suffi à sa justification, et qu'une prompte justice lui a été rendue, graces aux soins de vos représentans.

Je ne saurois trop répéter que toutes les classes de citoyens donnent chaque jour des preuves de leur patriotisme et de leur zele pour le *bonheur de la nation*. Il faut, il est vrai, rendre à nos municipalités, districts et gardes nationales la justice de dire qu'ils ne laissent échapper aucune occasion de leur en fournir les moyens ; je me contenterai, pour le prouver, de donner ici la copie d'un billet qui m'est tombé entre les mains

TROISIEME SECTION.

GARDE NATIONALE,

DISTRICT DES ENFANS-ROUGES.

Garde du 28 janvier 1790, rue de la Marche, n°.

COMPAGNIE DE PAZAN DE LISSY,

TROISIEME DIVISION.

Madame la marquise de M . . . . . . se trouvera après-demain à neuf heures du matin, cave son fourniment, à la caserne rue de la Corderie, pour y monter sa garde de vingt-quatre heures, sous peine de trois livres d'amende pour la premiere fois, et de six livres pour la seconde, suivant l'arrêté des représentans de la commune.

Paris, ce 26 Janvier 1790.

Signé Martin, sergent-major.

Il me semble voir les troyennes apportant à leurs maris, sur les murs de leur patrie en danger, les moyens de défense qui leur étoient nécessaires, et venir partager leurs dangers et leur gloire; les françoises féront oublier les troyennes.

La suite au dîner prochain.

5A43 .1446
pt.14

Case
FRC
22563

LE DINER DU DIMANCHE, OU *LA VÉRITÉ* EN RIANT.

Sappons les fondemens de l'aristocratie,
Et puisse le dernier de cette race impie,
Succombant sous l'effort d'un bras national,
Venger l'honneur blessé d'un corps municipal.

Prise des Annonciades. POEME.

ENCORE un dîner, et cette nouvelle carrière hebdomadaire est entièrement parcourue.

On m'a assuré qu'avant de se charger de la motion relative aux juifs, qui lui fait tant d'honneur, M. l'évêque d'Autun avoit établi chez lui une espèce de conférence entre deux rabins fameux de la ville de Bordeaux, deux négocians,

THE NEWBERRY
LIBRARY

députés de cette nation, l'abbé Syeyes et lui; nos deux sénateurs constituans, ont proposé beaucoup d'objections à la demande qui leur avoit été faite; les deux rabins ont disserté savamment, mais leur éloquence a toujours été en défaut, et ils étoient prêts à s'avouer vaincus, lorsque le sieur Gradis, moins fécond en raisonnemens spécieux, et en sophismes, mais plus solide, a présenté et fait valoir quelques argumens irrésistibles, qui, pesés par les deux ecclésiastiques, ont paru commencer à les ébranler; le collègue de M. Gradis a achevé leur conviction, et après un moment d'attention et d'examen, l'évêque d'Autun s'est écrié avec un enthousiasme plus facile à sentir qu'à exprimer: *Dieu des Juifs, tu l'emportes.* On voit, par cet exemple, que les questions qui paroissent le moins discutées dans l'assemblée, sont quelquefois les plus approfondies dans les comités particuliers; on assure d'ailleurs, qu'outre les fortes raisons, développées devant ces deux messieurs, il en a été fourni de moindre valeur au club patriotique des Jacobins, ce qui n'a point laissé de jetter des lumières dans l'assemblée, et de l'*aisance* dans ses délibérations.

On mande d'Espagne une nouvelle, qui a sans doute pour objet d'intimider les missionnaires de la révolution; on assure que M. Bodkin de

Fitzgerald, conseiller au parlement de Paris, et député suppléant de Saint-Domingue, le même qui avoit dénoncé M. de Lamoignon, sur une dénonciation faite par MM. Duport et de Semonville, dont il fut héroïquement le lecteur, arrivant dans ce pays, *encore neuf*, a tenté d'y établir les principes de notre régénération; il a été arrêté et livré au terrible tribunal de l'inquisition. Ce fait me paroît bien douteux, car un apôtre de la liberté ne blesse point les principes de la religion catholique romaine; et c'est à ce seul délit que sont réservés les *sambenito* et les bûchers; on veut, je le répète, épouvanter les zélés élèves du club de la propagande; on n'y réussira pas : le fanatisme a tous les jours ses martyrs, et la liberté n'auroit pas les siens ! Je connois bien des héros populaires qui braveront les supplices, et s'ils succombent, il sortira de leurs cendres des vengeurs.

L'affaire de Marseille, qui pour peu qu'elle dure encore, coûtera un peu cher à la nation; puisque l'assemblée a délibéré qu'un autre rapport lui en seroit fait, a occupé toute la séance du samedi soir, les deux athlètes reconnus comme les plus éloquens de nos sénateurs, ont, tour-à-tour, occupés la tribune, et défendu la cause qu'ils avoient embrassée; opinion,

haîne, estime, amitié, rage, mépris, tous les sentimens se manifestoient tour-à-tour, pour ou contre les deux orateurs. Le comte de M. . . . . accusoit le rapporteur d'infidélité et de partialité; l'abbé M. . . . . accusoit son adversaire de mauvaise foi, de menées sourdes et d'autres torts, qu'une longue habitude d'étudier et d'apprécier le vertueux accusé, rendent fort étranger à son *caractère connu* : on a demandé l'impression du rapport et de la réponse; mais l'assemblée n'a pas jugé à propos de laisser subsister ce monument, que son amour pour la vérité, n'a pas cru devoir adopter pour base de son jugement; le côté droit a été battu, toutes ses demandes ont été repoussées, et tous les décrets ont heureusement donné *à gauche* comme de coutume. Le nouveau rapport a été demandé pour jeudi prochain.

Le fauteuil est encore occupé par l'ancien président; les suffrages de l'assemblée ont été partagés entre deux rivaux, illustrés l'un et l'autre par des travaux relatifs *aux divisions* du royaume; on a été étonné de ne voir que deux prétendants, on imaginoit voir en scène le président de *l'aristocratie*, celui de la *popularité*, et brochant, sur-tout, celui de *l'impartialité* : mais il y a eu, selon les apparences,

plus d'accord sur ce point que sur les opinions ; un second scrutin nous donnera sans doute, lundi, un résultat.

Le mauvais goût des calembourgs, semble vouloir reprendre, malgré la gravité des objets soumis, en ce moment, à la discussion nationale. On a dit, à propos du décret rendu par notre sénat, que les *longs états* avoient détruit les *états longs*.

M. le duc de la Rochefoucault, l'un des plus ardens coopérateurs de la régénération nationale ; convaincu que la plus petite partie d'un tout nouvellement constitué, doit être soumise à une nouvelle organisation, a fait à l'une des dernieres assemblées de l'académie des siences, dont il est membre, un beau discours, par lequel il a prétendu prouver que la constitution de cette académie étoit vicieuse, et qu'elle ne pouvoit être également réformée, que par un décret de l'assemblée nationale ; il a conséquemment offert un projet d'adresse dont il a fait lecture. L'académie n'a pas adopté le principe, et a conséquemment rejetté la conséquence : la majorité a décidé, que si les statuts de l'académie avoient besoin de réforme, le roi seroit supplié de manifester ses intentions à l'académie, qui s'y conformeroit ; le duc populaire, un peu inquiéte de cette nou-

velle attribution inconstitutionnelle au pouvoir exécutif, s'est retiré fort mécontent ; cependant, après avoir consulté son conseil *mi-enragé* et *mi-impartial*, il a cru devoir revenir sur ses pas ; et à l'assemblée suivante, il a apporté un modèle de requête à présenter au roi, dans lequel en conservant la pureté des principes, il consulte cependant le pouvoir exécutif, sur le changement que doit subir *l'académie scientifique*. On ignore encore le résultat de cette séance ; il est heureux qu'on l'eut fait revenir de son opinion erronée. Il faut attribuer dans une constitution vraiment populaire, beaucoup de choses insignifiantes au pouvoir exécutif : c'est exactement l'histoire du mariage des enfans de Pierre-le-Roux, nous leur donnerons peu, que nous ferons valoir beaucoup, *vive le génie national*.

La nouvelle des premieres élections nous est parvenue aujourd'hui ; nous avons vu avec peine quelques aristocrates déguisés, quelques anciens commissaires départis, honorés de la confiance de leurs concitoyens ; M. de Balainvilliers, à Montpellier, Foulon fils, à Moulins, de Pont, à Metz ; à Langres et à Bayeux, les évêques ; dans quelques autres lieux, des curés : il est vrai que nous avons obtenu une compensation suffisante dans la nomination de MM. de Biozat, à Clermont, et de Camusat, à

Troyes; leur zèle dans l'assemblée dont ils sont membres pour la cause populaire, nous est un sûr garant de leurs principes et de la manière dont ils rempliront la place, où la confiance de leur commettans vient de les élever.

Une nomination bien extraordinaire, mais dont l'authenticité démontre, plus que jamais, la tendance générale de tous les citoyens vers l'esprit de patriotisme et de liberté, est celle de l'Orient, les trois premiers scrutins pour l'élection de maire, ont donné un résultat qui a étonné : M^lle^. le Roux, actrice, dont les talens, les graces, la figure, l'amabilité, accaparent depuis long-tems les suffrages de la plupart des citoyens actifs de la ville de l'Orient. On sait que la réunion des suffrages particuliers est l'élément de la confiance; cette vérité a été démontrée. Mademoiselle le Roux a obtenu la majorité, et le doute des scrutateurs n'a pu être levé par de nouveaux essais; mais ayant pris sur eux d'interdire, à un quatrième scrutin, la liberté de donner des voix à une femme, ils ont eu un résultat qui a dû être, pour eux, la confirmation du premier choix; le scrutin a donné la majorité à un mendiant aveugle et sourd; heureusement pour l'assemblée, on s'en est tenu là; mais on a envoyé au comité des

rapports de l'auguste sénat, le jugement de cette affaire, et il y a été décidé qu'il n'y avoit lieu à délibérer; ainsi, le procès est pendant, et le doute existe entre une citoyenne *active* et un citoyen *très-passif*; de quelque manière que la chose soit décidée, cette discussion doit donner une idée, je le répéte, de la passion du bon peuple françois pour la liberté qui vient de lui être rendue.

Les *goûters* que j'ai promis sont des repas d'enfans, et c'est pour faire quelque chose qui puisse convenir à cet âge heureux, que trouvant un bal ou un concert déplacés, au moment ou tout le monde pense, pleure ou espère, j'ai résolu de leur offrir *une lanterne magique nationale*, que j'ai fait exécuter par zèle pour le bien public; l'instruction doit être à la portée des enfans de tout âge, dans un siécle qui se régénére, et chez un peuple qui court à la liberté.

En attendant le premier goûter.